ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 9815

Texte de la question

M Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur les revendications des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. En effet, ces fonctionnaires d'encadrement sont tres souvent amenes a rencontrer dans la soiree ou en fin de semaine les elus et les responsables associatifs occupes professionnellement dans la journee. C'est donc a ce moment que se deroulent les reunions d'information sur les differentes actions de ce departement ministeriel. Les inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs demandent donc qu'au vu de cette grande disponibilite leur soit allouee une indemnite de sujetion speciale. Le secretariat d'Etat a deja reconnu le bien-fonde de cette demarche. Ceux-ci se demandent donc quand doivent intervenir ces nouvelles dispositions en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretariat d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports a mis en oeuvre une reforme des textes statutaires regissant les personnels d'inspection. A cette occasion, les indemnites allouees a ces fonctionnaires seront reconsiderees, afin de les adapter au deroulement de carriere et aux missions prevus dans les statuts en cours d'elaboration. L'ensemble des textes sera soumis incessamment aux departements ministeriels concernes. Leur publication est envisagee d'ici la fin de l'annee.

Données clés

Auteur : M. Tenaillon Paul-Louis
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9815
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 847